

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE

2009 en chiffres

Le mot du président

Jacques Léger

Une bonne justice doit être rendue à temps. Une bonne décision doit être exécutée. La cour administrative d'appel de Marseille est restée attentive à ces deux exigences. Dans un contexte de forte demande, elle est parvenue à ramener son délai de

jugement au niveau le plus bas de son histoire et elle a veillé à donner un tour de priorité aux affaires qui le justifiaient. Quant aux difficultés d'exécution, au nombre d'une centaine chaque année, elles ont toutes trouvé une solution appropriée, pour la plupart au terme d'une phase d'explication et de conseil n'excédant pas 6 mois.

Nombre d'affaires jugées en 2009

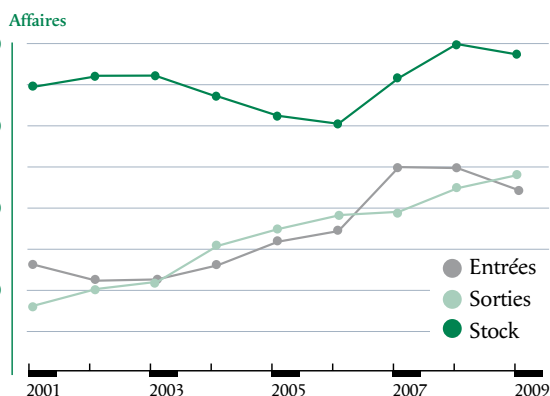
4 831

Délai prévisible moyen* de jugement en 2009

1a 6m 29j

* Le délai prévisible moyen s'exprime en années (a), mois (m) et jours (j).

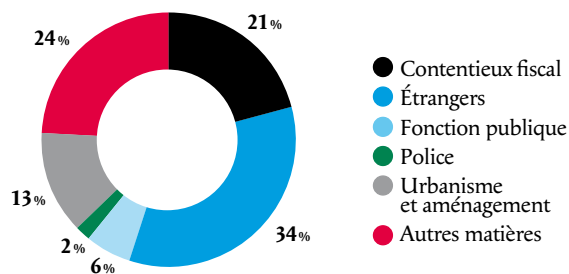
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2001



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

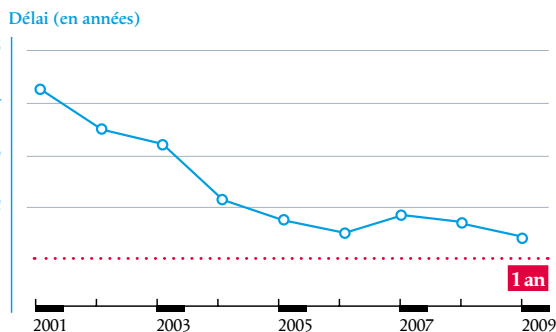
Origine

Répartition des affaires jugées en 2009 par type de contentieux



Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen depuis 2001



Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité de la cour administrative d'appel sur <http://marseille.cour-administrative-appel.fr>